

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

## **Article 1**

Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et à la connaissance de la région.

## **Article 2 - Durée du séjour**

Le client ayant conclu un accord avec le propriétaire pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

## **Article 3 - Conclusion d'un accord**

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire des arrhes, dans les 7 jours qui suivent la demande de réservation, dont le montant aura été préalablement déterminé par le propriétaire (avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue) et que la confirmation écrite de la réception de l'acompte aura été faite par le propriétaire de l'hébergement (courriel, courrier postal, sms). Aucune relance ne sera effectuée par le propriétaire.

## **Article 4 - Annulation par le client**

Toute annulation doit être notifiée par courriel ou téléphone.

Le client devra verser 25 % de la somme du montant de sa réservation totale ;

Une annulation dans les 48 heures avant son arrivée, le client devra verser la totalité du montant de sa réservation

a) annulation avant le début du séjour : les arrhes restent acquis au propriétaire.

b) si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, la réservation devient nulle et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. Les arrhes restent acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) en cas de séjour écourté, le séjour est dû dans sa totalité au propriétaire.

## **Article 5 - Annulation par le propriétaire**

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par tout moyen à sa convenance. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

## **Article 6 - Arrivée / Départ**

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées par le propriétaire (entre 17 heures et 19 heures). En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire. Son départ définitif doit s'effectuer avant 11 heures.

## **Article 7 - Règlement du solde**

Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.

Les consommations et les prestations supplémentaires (non payées par avance) seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

## **Article 8 - Taxe de séjour**

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public ; 5 % du montant de la réservation (maximum 2.30€ par personne adulte et par jour).

### **Article 9 - Utilisation des lieux**

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre la chambre en parfait état. Toute détérioration matérielle fera l'objet d'un remboursement complet du préjudice par le client (factures d'achat à disposition).

**La maison et les chambres sont entièrement non-fumeur.**

### **Article 10 - Capacité**

L'accord entre le propriétaire et le client est basé sur un nombre précis de personnes dans une chambre ou dans une suite. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de l'accord à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### **Article 11 - Animaux**

Le client peut séjourner en compagnie d'un animal domestique moyennant un Supplément. Celui-ci devra respecter quelques consignes de façon à ne pas déranger. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire refusera l'accès de l'animal à la totalité de la maison et aux espaces extérieurs appartenant à la maison. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de l'accord à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### **Article 12 - Connexions et utilisation de l'internet**

L'accès à Internet sans fil dans la maison et ses Extérieurs est gratuit pour les clients

### **Article 13 - Sécurité**

L'Auberge du vieux tour a mis en place une serrure d'entrée sécurisée de la maison d'hôtes. Toute perte de clé (qui vous aura été confiée à votre arrivée) à pour conséquence le remplacement de cette clé sécurisée que nous vous avons confié, ainsi que le remplacement du barillet sécurisé. Il est entendu que l'hôte ayant perdu sa clé devra assumer financièrement l'intégralité de tous les frais occasionnés.

Cela reste valable pour tout autre dégât occasionné chez nous. L'hôte devra s'acquitter avant son départ, du paiement complet d'un montant estimatif des dommages évalués par les propriétaires du bien. Montant qui pourrait être revu à la hausse ou à la baisse, selon réparation/remplacement à l'identique ou autre par les propriétaires. L'hôte devra à son tour utiliser son assurance RC (responsabilité civile)

**Toute location de séjour dans notre maison sous-entend que vous aurez pris soin de lire et d'accepter les conditions générales détaillées ci-dessus.**